

Conseils relatifs à la COVID-19

Élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé

le 23 août 2021



Les détails fournis dans ce document sont sujets à changement en fonction des directives du Bureau du médecin hygiéniste en chef avec la contribution d'autres partenaires de la santé tels que le Centre IWK et le Groupe consultatif provincial sur la pédiatrie. Les mesures mentionnées dans ce document sont basées sur les meilleures informations, pratiques et conseils disponibles à ce jour.

Le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) continueront de suivre les conseils du médecin hygiéniste en chef, et d'ajuster tout projet de réouverture des écoles et de prestation de services éducatifs. Tous les plans opérationnels seront conformes à ces directives et à toute orientation ou modification future fournie par les services de santé publique.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	BESOINS SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ	2
	Dépistage	3
	Catégories	3
3	CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	7

1. INTRODUCTION

Lorsqu'il s'agit de protéger les élèves de la COVID-19, la chose la plus importante que nous puissions faire est de limiter la propagation au sein de la communauté en suivant les mesures de santé publique qui ont été mises en place. Les membres du personnel suivent également les directives de la santé et de la sécurité au travail dans les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

De faibles niveaux de maladie au sein de la communauté se traduiront par de faibles niveaux à l'école. En ce qui concerne les élèves ayant des besoins spécialisés et complexes en matière de santé, des mesures supplémentaires peuvent devoir être mises en place pour assurer leur sécurité et celle des membres du personnel qui travaillent avec eux. Ces mesures supplémentaires seront conformes aux directives de santé publique qui visent à réduire le risque de propagation de la COVID-19 au sein des communautés de la Nouvelle-Écosse.

Des conseils relatifs à ces mesures supplémentaires ont été élaborés en consultation avec le centre IWK, la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse (RSNE), le Groupe consultatif provincial sur la pédiatrie, le Comité provincial du partenariat pour la santé à l'école et le Bureau du médecin hygiéniste en chef.

Les étapes décrites dans ce document d'orientation sont destinées à aider les centres régionaux pour l'éducation (CRE) ou le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) à planifier les besoins spécialisés et/ou complexes en matière de santé qui nécessitent une considération supplémentaire en ce qui a trait à la COVID-19 afin de garantir que tous les élèves ont des liens cohérents, fiables et appropriés avec l'école, ce qui permettrait de renforcer leur bien-être et leur apprentissage scolaire. Les conseils contenus dans ce document sont basés sur les meilleures

données objectives actuellement disponibles pour les enfants et les jeunes en ce qui a trait à la COVID-19.

Les familles d'élèves ayant des besoins ou des problèmes médicaux préexistants auront peut-être des préoccupations quant à un retour à l'école en toute sécurité en dépit de l'augmentation du taux de vaccination partout dans la province. La communication sur les directives de santé publique qui permettront à ces élèves de retourner à l'école en toute sécurité sera très importante. Ceci inclut les messages visant à encourager toutes les personnes admissibles à se faire vacciner. Les CRE ou le CSAP adopteront une approche axée sur les relations lors de leur communication avec les familles dans le but de permettre aux élèves d'aller à l'école.

Les équipes de planification pour les élèves sont des équipes composées de membres du personnel, de familles et d'autres professionnels, le cas échéant, qui collaborent aux décisions concernant l'enseignement, les interventions et l'évaluation nécessaires pour mieux soutenir les élèves, y compris l'élaboration de plans de soins de santé pour les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé.

Les infirmières des partenariats scolaires en matière de santé identifient, coordonnent et mobilisent les ressources sanitaires, scolaires et communautaires nécessaires pour aider les élèves qui ont des besoins spécifiques en matière de soins de santé et/ou des diagnostics médicaux aussi indépendamment que possible dans le milieu scolaire. Les infirmières des partenariats scolaires en matière de santé joueront un rôle important dans ce processus en fournissant des conseils et des orientations aux élèves, aux familles et aux écoles et sont disponibles sur recommandation par l'entremise de TIENET, le système d'information confidentiel sur les élèves de la province.

2. BESOINS SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Aux fins du présent document, seuls les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé pour lesquels des implications liées à la COVID-19 sont identifiées sont pris en compte à des fins de planification. Ces besoins ont été regroupés dans les trois catégories ci-dessous.

Ce ne sont pas les seuls besoins spécialisés en matière de santé dans les écoles de la Nouvelle-Écosse, mais ces besoins ont été déterminés comme nécessitant des considérations spécifiques liées à la transmission du virus SARS-CoV-2* et requièrent par conséquent une planification supplémentaire dans le cadre des soins spécialisés en matière de santé des élèves ou des plans de programme individualisés (PPI) relatifs à ces derniers.

Tous les élèves qui ont des besoins spécialisés en matière de santé et d'autres besoins individuels continueront de recevoir un soutien approprié lorsque les écoles ouvriront leurs portes à nouveau. La plupart de ces élèves auront un plan de soins de santé écrit contenu dans TIENET, le système d'éducation scolaire des élèves. Ce plan de soins en milieu scolaire intégrera, l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle (EPI) et un nettoyage amélioré pour fournir des protections supplémentaires. Certains élèves du groupe ayant des besoins spécialisés auront besoin d'un suivi et de conseils supplémentaires spécifiques à leurs besoins uniques en matière de santé.



Dans le contexte de faibles niveaux de COVID-19 au sein de la communauté, les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé ne devraient pas être plus à risque de transmettre ou d'attraper la COVID-19 que la population scolaire générale.

*SARS-CoV-2 est le nom du virus tandis que COVID-19 est le nom de la maladie.

Dépistage quotidien:

Les écoles communiqueront clairement à toutes les familles la nécessité de surveiller quotidiennement leurs enfants pour détecter les symptômes avant de les envoyer à l'école.

Les écoles remettront aux familles une copie de la liste de contrôle quotidienne de la COVID-19 de la Nouvelle-Écosse au début de l'année scolaire. Les membres du personnel de l'école en conserveront une copie au bureau et dans les zones de dépôt désignées.

Les membres du personnel examineront cette exigence relative à l'outil de dépistage avec les familles avant le début de l'année scolaire et tout au long de l'année de façon régulière.

<https://novascotia.ca/coronavirus/docs/Daily-COVID-checklist-fr.pdf>

Les élèves ayant des problèmes de santé complexes peuvent ne pas présenter les symptômes d'une maladie de façon habituelle. L'infirmière du partenariat pour la santé des élèves travaillera avec la famille et l'équipe de planification pour l'école afin d'inclure des détails sur la façon dont la COVID-19 pourrait sembler spécifique à l'élève et comment elle pourrait faire partie de leur dépistage quotidien. Cette information sera incluse dans le plan de soins.

Catégories:

Les rubriques suivantes regroupent les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé en trois catégories:

1. **Les élèves qui ont besoin d'une** intervention médicale générant des aérosols (IMGA) (comme un médicament administré avec un nébuliseur ou une aspiration par trachéotomie (trachéotomie).
2. **Les élèves qui ont besoin d'un contact étroit de la part des membres du personnel de l'école pour avoir accès à des soins personnalisés ou à une procédure individuelle,** tels que les élèves qui ont besoin d'aide et de soutien pour les toilettes, les soins de stomie, l'alimentation par voie orale et par sonde, les ascenseurs et les transferts, ainsi que la mobilité. Ceci peut également inclure des élèves qui, sur le plan de leur développement, ne sont pas en mesure de respecter les directives de santé publique et de recevoir des programmes et des services individuels dans des milieux autres que le milieu d'apprentissage commun.
3. **Les élèves qui sont immunodéficients,** en raison de problèmes médicaux tels que le cancer et d'autres maladies ou conditions, les receveurs d'une transplantation ou ceux qui nécessitent l'utilisation de médicaments immunosuppresseurs. Des consultations sont en cours sur la façon de faire les plans appropriés pour les élèves qui appartiennent à cette catégorie et des conseils supplémentaires sont en cours d'élaboration pour aider les familles et les équipes de planification pour les élèves.

Besoin spécialisé en matière de santé	Considérations
<p>Les élèves qui requièrent des interventions médicales générant des aérosols (IMGA)</p> <p>Veillez noter : Le nébuliseur de tout liquide (y compris la solution saline et les médicaments) est une intervention médicale générant des aérosols (IMGA).</p> <p>La percussion seule n'est pas considérée comme une IMGA.</p>	<p>Il est possible, à l'heure actuelle, d'exécuter cette procédure dans un endroit désigné de la salle de classe ou dans un autre local de l'école.</p> <p>Il reste important de s'assurer que l'élève est asymptomatique et, si l'élève se sent malade, il ne faut pas qu'il vienne à l'école.</p> <p>Dans le cadre des routines et des précautions supplémentaires appropriées pour prendre soin de l'élève en toute sécurité, si les mains du membre du personnel vont être exposées à des sécrétions, il faut qu'il porte des gants. Si son visage va être aspergé, exposé à des éclaboussures, à une toux ou à des éternuements, il faut qu'il porte un masque et des protections pour les yeux. Il faut que le membre du personnel n'oublie pas de bien se laver les mains avant et après l'utilisation de l'EPI, afin de ne pas transmettre lui-même les germes à d'autres élèves et de ne pas se contaminer lui-même.</p> <p>Si nécessaire, les services de santé publique recommanderont des consignes renforcées, qui pourraient inclure, entre autres, l'exécution des IMGA dans un local séparé ou l'utilisation d'un test de dépistage avant la procédure.</p> <p>Ces consignes renforcées seront communiquées aux centres régionaux pour l'éducation et au CSAP par l'intermédiaire des voies de communication existantes.</p> <p>Si l'élève commence à se sentir mal quand il est à l'école, il faut qu'il rentre à la maison. Cela dit, s'il est indispensable d'exécuter la procédure d'urgence, alors il faut le faire dans un local séparé où la personne exécutant la procédure portera des gants, un masque médical et des protections pour les yeux.</p>

Besoin spécialisé en matière de santé	Considérations
<p>Les élèves qui requièrent un contact étroit pour avoir accès à des soins personnalisés ou à une procédure individuelle et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont des sécrétions continues et/ou - sont incapables de contrôler leur toux et/ou - crachent et/ou mordent 	<p>Il reste important de s'assurer que l'élève est asymptomatique avant d'exécuter la procédure et si l'élève ne se sent pas bien, il ne faut pas qu'il vienne à l'école.</p> <p>Dans le cadre des routines et des précautions supplémentaires appropriées pour prendre soin de l'élève en toute sécurité, si les mains du membre du personnel vont être exposées à des sécrétions, il faut qu'il porte des gants. Si son visage va être aspergé, exposé à des éclaboussures, à une toux ou à des éternuements, il faut qu'il porte un masque et des protections pour les yeux.</p> <p>Il faut que le membre du personnel n'oublie pas de bien se laver les mains avant et après l'utilisation de l'EPI, afin de ne pas transmettre lui-même les germes à d'autres élèves et de ne pas se contaminer lui-même.</p>
<p>Les élèves qui requièrent un contact étroit pour avoir accès à des soins personnalisés ou à une procédure individuelle et</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui nécessitent une alimentation manuelle et/ou - nécessitent des procédures relatives aux interventions non-violentes en situation de crise (NVC) 	<p>Il reste important de s'assurer que l'élève est asymptomatique avant d'exécuter la procédure et si l'élève ne se sent pas bien, il ne faut pas qu'il vienne à l'école.</p> <p>Dans le cadre des routines et des précautions supplémentaires appropriées pour prendre soin de l'élève en toute sécurité, si les mains du membre du personnel vont être exposées à des sécrétions, il faut qu'il porte des gants. Si son visage va être aspergé, exposé à des éclaboussures, à une toux ou à des éternuements, il faut qu'il porte un masque et des protections pour les yeux.</p> <p>Il faut que le membre du personnel n'oublie pas de bien se laver les mains avant et après l'utilisation de l'EPI, afin de ne pas transmettre lui-même les germes à d'autres élèves et de ne pas se contaminer lui-même.</p>

Besoin spécialisé en matière de santé	Considérations
<p>Voir l'annexe D: Immunodéficients: Exemples courants</p> <p>Les élèves immunodéficients</p>	<p>Les infirmières du Partenariat pour la santé à l'école (PSE) et les coordonnateurs des services aux élèves, ou leur (s) personne (s) désignée (s) peuvent, tel que déterminé au niveau du CRE ou du CSAP, examiner les plans de soins de santé spécialisés pour les élèves ayant des besoins spécialisés et complexes en matière de santé qui peuvent être associés à un risque plus élevé d'infection respiratoire sévère (comme la COVID-19).</p> <p>Les familles peuvent également consulter le médecin de soins primaires de leur enfant pour obtenir des conseils et des directives concernant le retour sain et sécuritaire de l'élève à l'école.</p> <p>Des réunions de l'équipe de planification pour les élèves auront lieu au besoin pour examiner les plans de soins de santé spécialisés afin d'assurer le retour sécuritaire à l'école.</p> <p>Chaque élève aura accès à un enseignement et à des dispositifs de soutien de qualité, y compris les élèves faisant face à des circonstances exceptionnelles telles que des besoins médicaux préexistants ou nouveaux spécialisés et/ou complexes.</p>
<p>Les élèves qui répondent aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont des conditions médicales complexes préexistantes et ne sont pas en mesure de communiquer comment ils se sentent de manière efficace - ont une présentation normale comprenant les symptômes qui apparaissent sur le test de dépistage quotidien de la COVID-19 - exigent une IMGA 	<p>Comme il peut être difficile de savoir si les symptômes font partie de la présentation normale de ces élèves ou s'ils sont liés à la COVID-19, l'équipe de planification pour les élèves (ÉPÉ) accordera une attention particulière à la sécurité de l'élève ainsi qu'à la sécurité des autres élèves et des membres du personnel.</p> <p>Veillez consulter les directives ci-dessus concernant les IMGA.</p>

3. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Si un élève a un besoin spécialisé en matière de santé qui affecte sa capacité à fréquenter l'école en personne en raison de complications potentielles de la COVID-19, son parent ou tuteur doit contacter le directeur de son école. Cela peut inclure d'autres conditions chroniques telles que certaines conditions respiratoires et cardiaques qui peuvent être considérées comme à risque plus élevé.

L'équipe de planification pour l'école rencontrera la famille afin de discuter des dispositifs de soutien supplémentaires nécessaires au niveau de l'école, en plus des directives habituelles des services de santé publique, qui peuvent être utilisées de manière à permettre à l'élève de se présenter en personne en toute sécurité.

Si, après avoir examiné les informations fournies par le (s) médecin (s) spécialiste (s) et en consultation avec la famille et l'infirmière du programme de partenariat pour la santé des élèves, l'équipe de planification pour les élèves détermine que l'élève ne peut pas retourner à l'école en toute sécurité, le directeur de l'école et les CRE ou le CSAP veilleront à ce qu'un plan de programme individualisé (PPI) soit élaboré pour soutenir l'élève grâce à un plan d'apprentissage à distance.

Les plans d'apprentissage à distance peuvent contenir une combinaison d'options telles que: le tutorat à la maison, l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (EVNE), l'accès aux salles de classe « Google », etc., comme déterminé par l'équipe de l'école, en consultation avec l'élève et la famille.

Il y aura des différences d'une région à l'autre en termes de ce à quoi pourrait ressembler l'apprentissage à la maison et il convient de noter que ces plans d'apprentissage à distance ne sont pas les mêmes que l'enseignement à la maison.

Si l'élève a de l'asthme et utilise au quotidien un inhalateur avec des corticostéroïdes, il n'est pas considéré comme immunodéficient.

Si l'élève a du diabète et que sa maladie est bien gérée, il n'est pas considéré comme immunodéficient.

CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES:

- Un élève asthmatique qui prend un corticostéroïde inhalé quotidiennement n'est pas considéré comme immunodéficient
- Un élève diabétique qui gère bien sa maladie n'est pas considéré comme immunodéficient